

COMMUNE DE CAVILLARGUES

4^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025
A 20 H 30

Matière de l'acte : FONCTION PUBLIQUE

Sous-matière de l'acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Nombre de membres :

Date de convocation

En exercice : 15

Le 03/10/2025

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le jeudi seize octobre à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Eric FRENE, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU, Catherine JALLIFIER-ARDENT, Michèle BERTRANDEtaient absent(e)s excusé(e)s : Mireille JUSTAMOND pouvoir à Catherine JALLIFIER-ARDENT, Jérôme ARNAUD pouvoir à Laurent NADAL

Michèle BERTRAND est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Attribution de bons cadeaux aux agents communaux

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 731-1 à 4,

Vu le règlement URSSAF en matière d'action sociale,

Considérant qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale) qui n'est pas assujetti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose d'octroyer des bons cadeaux d'un montant de 120 € par agent présents dans les effectifs au 01/10/2025, afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité,

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** des bons cadeaux d'un montant de 120 € par agent présent dans les effectifs au 01/10/25, ce qui représente un montant total de 1 200 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, chapitre 012.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la mise en œuvre de la prestation.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 030-213000763-20251016-D2025_038-DE

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Le Maire
Laurent NADAL

